

## **Compte rendu de la CPC Livre/Lecture publique du 11 décembre 2008**

Présents : Philippe Coenegrachts (Président) ; Marianne Bragard (Bibliothèque principale communale de Morlanwelz) ; Fabienne Gérard (Bibliothèque communale de Saint-Ghislain)

Excusées : Florence Richter (Rédactrice en chef de la revue « Lectures », Ministère de la communauté française (DGC)) ; Nathalie Dubois (Bibliothèque Université du Travail Charleroi) ; Yvette Lecomte (Cabinet de la Ministre Fadila Laanan).

Rapporteuse : Sabine Beaucamp

**Information pratique : pour des questions d'indisponibilité, nous annulons la réunion du 18 décembre et celle du 08 janvier, reportons donc la prochaine réunion le jeudi 15 Janvier de 9h30 à 12h à la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de PAC (8, rue Joseph Stevens- 1000 Bxl).**

Catherine Renson de la Bibliothèque communale de Durbuy se montre intéressée à nos travaux, peut-être nous rejoindra-t-elle lors d'une prochaine réunion ?

### **Médiathèque**

Philippe Coenegrachts voudrait repréciser une chose par rapport à la toute première réunion. Concernant la cession de certains centres de prêts aux Centres culturels, la volonté de la Médiathèque n'est pas de mettre à l'écart volontairement le secteur des bibliothèques. Ce que recherche la médiathèque c'est de pouvoir transférer son personnel Maribel dans les centres culturels et permettre au repreneur de bénéficier des avantages du non-marchand. L'un et l'autre dépendent de la Commission paritaire 329 (le personnel garderait ainsi les mêmes avantages salariaux liés au secteur du non-marchand.)

Ce qui serait idéal souligne Fabienne Gérard, c'est de refondre totalement le projet des bibliothèques avec la médiathèque à l'instar de la France. D'un point de vue politique, ce serait même souhaitable. Fabienne Gérard estime que le terme fusionner entre la médiathèque et les bibliothèques n'est pas judicieusement approprié, il faut plutôt clarifier les rôles, faciliter l'ouverture des bibliothèques vers les nouveaux supports. Positionner les bibliothèques par rapport aux nouvelles technologies. Si l'on prend l'exemple du livre audio. Qu'est-ce qui prime : le support ou le contenu s'interroge Philippe Coenegrachts ?

***Il faut reprendre la formulation de clarification dans le programme politique.***

En termes de publics, le réseau de lecture publique est bien plus important en nombre d'implantation que celui de la médiathèque. Ainsi une complémentarité pourrait être envisageable au niveau de la couverture du territoire.

En région wallonne les centres de prêts en ville, les comptoirs sont de l'ordre de 9 tandis qu'en Région bruxelloise, ils sont au nombre de 4.

Le discobus compte en Région wallonne 20 arrêts, toutes les semaines, des arrêts d'environ 1h30.

### **Budget d'achats**

Dans le décret les dépenses liées à l'achat de livres sont obligatoires, l'obligation d'accroissement est bien notifié, mais le plus souvent les dépenses en matière de Culture sont facultatives.

*De manière générale, il faut que les dépenses culturelles deviennent obligatoires et non plus facultatives. De manière plus particulière, nombre de communes inscrivent toujours les acquisitions au budget extraordinaire comme s'il ne s'agissait pas de dépenses récurrentes, il faut que ces dépenses apparaissent au budget ordinaire.*

### **Formation**

En matière de Formation-bibliothécaire, il existe actuellement trois types d'enseignement :

1. Formation de plein exercice
2. Promotion sociale (brevets)
3. Formation continuée

#### **Au niveau des manques en termes de formation des bibliothécaires :**

Il faut absolument intégrer dans le cursus scolaire, les plans de développement, de gestion de projet, une formation plus technique tournée vers les nouveaux supports technologiques, le numérique. Une meilleure maîtrise des outils, des techniques d'animation, de prises de parole en public sont à ajouter. Le tandem bibliothécaire-animateur n'est pas antinomique. Des cours sur l'accueil, comment introduire un dossier de subventionnement ?, un cours sur les institutions, un cours de marketing, de communication, ainsi que le plan de développement de lecture manquent cruellement.

Philippe Coenegrachts cite alors Florence Muet qui dit que trop souvent les bibliothèques sont orientées vers le back office, la cuisine interne, au lieu d'être tournée vers le front office, les services à l'extérieur. La formation est à l'image des bibliothèques, plus tournée back-office que front-office. Le changement doit aussi commencer à s'opérer dans les écoles, sinon l'évolution ne se fera que très difficilement dans les bibliothèques.

**Extraits choisis par Sabine Beaucamp d'une interview qui peut alimenter nos travaux**

**Interview Florence Muet** par Nathalie Berriau

23 juin 2004

***Quels enjeux penses-tu que les centres de documentation vont devoir surmonter dans ce monde de la société de l'information pour garder une légitimité ?***

**FM :** Aujourd'hui, au travers des missions que j'ai pu faire ces deux dernières années, je constate que les utilisateurs potentiels ont de moins en moins de temps et, en même temps, sont saturés d'informations provenant de toute part. Parallèlement, les technologies de l'information sont utilisées par tout le monde. La question est de resituer le centre de documentation parmi les autres sources d'information. Il faut que les documentalistes s'emparent de la stratégie et des enjeux de l'organisation dans laquelle ils travaillent pour participer pleinement à l'activité de l'entreprise et apporter une réelle valeur ajoutée à ce que produit le centre de documentation, et ceci peut être protéiforme : information prétraitée, portail d'informations, guichet unique. La campagne de communication que lance l'ADBS me semble bien correspondre à cette idée de contribution de la fonction documentaire à la "production" de l'entreprise publique ou privée. Le discours ambiant veut que l'on rende l'utilisateur autonome : on met en place des ressources, on le forme aux outils et il se débrouille. La question à se poser est celle de l'opportunité systématique de ses choix : est-ce efficace dans tous les cas ? Il me semble qu'il faut se garder d'avoir des solutions uniques pour des situations qui sont toutes différentes.

***NB:Après ces quelques années d'expérience, que penses-tu de notre métier de documentaliste ?***

**FM:**Je pense que certains d'entre nous ont encore une vision trop crispée de leur métier, qu'ils n'osent pas saisir certaines opportunités pour s'intégrer vraiment dans l'activité de leur organisation. On reste parfois trop fixé sur la définition de nos tâches traditionnelles sans voir que l'on pourrait apporter notre savoir-faire à des tâches qui ne nous sont pas forcément dévolues. Je pense à des documentalistes qui se posaient la question de savoir si participer à des réunions de travail avec d'autres corps de métiers pour leur apporter leurs expertises d'organisation de l'information rentrait bien dans leur tâche. Ce métier est riche et intéressant : c'est un métier de service, articulé aux gens que l'on sert, c'est un métier de production de valeur ajoutée. La diversité des situations est à la hauteur de la diversité des solutions.

***NB: On pourrait dire que l'on peut inventer son métier suivant l'endroit où l'on se trouve...***

**FM :** Exactement : on invente tous les jours son métier avec une boîte à outils que nous avons tous en commun... **Fin des extraits choisis.**

## **Formation**

Dans les cours, il faudrait que l'on réduise la catalographie, l'indexation, dans le programme il ya cette obligation de l'enseigner mais plus de l'appliquer à la méthode « néanderthaliennne » , le langage de l'indexation est un langage beaucoup trop compliqué pour le grand public, il est très conservateur. C'est encore un héritage des fiches-papier. Il faut une nécessaire transformation, il est bon d'anticiper et de changer rapidement d'orientation et de conception dans ces études.

## **Image des bibliothèques**

Au niveau des relais politiques, on le constate ici-même, ils ne marquent pas un grand intérêt pour la lecture publique. Marianne Bragard compte interpellier à ce sujet les députés, les mandataires socialistes.

Question visibilité de la profession de bibliothécaire, Philippe Coenegrachts estime qu'il faudrait s'inspirer de l'action des centres culturels. Quelles sont les bibliothèques qui présentent leur programme en début de saison, comme un centre culturel. Les bibliothécaires travaillent avec tous les publics. Il faut travailler l'image, le logo. Les centres culturels se sont fédérés d'où plus de moyens donc plus de visibilité publique plus identifiable. Les Chiroux à Liège reçoivent 1 500 personnes par jour, comparable aux chiffres d'entrée de Kinépolis. Philippe Coenegrachts se dit que peut-être il ne faut pas toujours attendre que la promotion vienne d'ailleurs et soit faite par la Communauté française, il faut peut-être la prendre en charge soi-même, se prendre en charge de manière commune comme l'ont fait les centres culturels qui se sont regroupés pour défendre leur image, leur visibilité et leur représentativité.

## **Subsides**

La différence entre les subsides pour le secteur public et le secteur privé est bien réelle, et se maintiendra encore à l'avenir pour les travailleurs des bibliothèques publiques par rapport à ceux des bibliothèques privées. On sait que cette différence est maintenue uniquement pour des questions budgétaires. Il faut changer cela. Lorsque les budgets augmenteront, il faut faire disparaître ces écarts. A cet égard le nouveau décret n'empêche rien. La priorité actuelle accordée aux projets sera du bonus pour les bibliothèques dynamiques.

## **Statut**

En termes de formation il existe des disparités, le fait de dépendre à la fois des Régions wallonne et de la Communauté française n'est pas chose simple. Certains agents bibliothécaires connaissent des disparités au niveau de l'évolution du plan de carrière, et de la valorisation promotionnelle.

En Région wallonne, Les formations suivies pour la Communauté française dans le cadre du décret actuel ne sont pas valorisables pour l'évolution de carrière selon la RGB.

D'autre part à l'intérieur de cette même RGB, il existe des inégalités entre les bibliothécaires et les autres types de personnel. Par exemple, un administratif pour monter du niveau D1 au niveau D4 doit 1 ou 2 modules de 150 h. Un bibliothécaire D1 pour monter en D4 devra suivre les cours du brevet soit 970 h. C'est la seule formation qui lui permet de faire évoluer sa carrière. Il y a là une justice à rétablir.

### **Professionnalisation**

Le travail bénévole pose un véritable problème. Le volontariat est un élément très important de lien social, il ne doit cependant pas remettre en cause les efforts de professionnalisation d'un secteur comme la lecture publique. Faire appel systématiquement à des bénévoles non formés pour remplacer les bibliothécaires dans certaines de leurs tâches, dévalorise l'image de la profession.